

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE TOURNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Claude AGULLANA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

PRESENTS : MM. AGULLANA. GOYON. SAJOUS. ARAGUAS. DAUPHIN. GALL. SAVARY. MORIN. GRIMEAU. GRAS. NEITHARDT

M. BERTHEAU présent à partir de 19 heures 30.

ABSENTE ayant donné procuration : Mme RIVIERE à M. ARAGUAS

ABSENTS : MM. BOUTERET. SACCO

CONVOCATION du 12/09/2017

SECRETAIRE : Mme GRIMEAU.

### **APPROBATION PV SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2017**

**N°2017-43**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Après en avoir délibéré,  
Approuve le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2017.

### **RENOUVELLEMENT CONTRAT AGENT POLYVALENT (accroissement temporaire activité)**

**N°2017-44**

Le Maire rappelle que par délibération en date du 25 juillet 2017, le Conseil Municipal avait décidé du recrutement d'un agent polyvalent en CAE pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

L'Etat ayant décidé de ne pas reconduire les nouveaux contrats aidés, il a été nécessaire de recruter un agent contractuel pour une durée d'un mois afin d'assurer le fonctionnement des services à la rentrée scolaire.

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire ledit contrat.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-2° ;

Vu les crédits inscrits au budget ;

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Considérant qu'il est nécessaire de faire face à un accroissement temporaire d'activité lié notamment à l'augmentation des effectifs scolaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE du renouvellement du contrat de l'agent polyvalent pour une période de 9 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 juillet 2017 inclus,
- PRECISE que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C et que l'agent assurera les fonctions d'agent polyvalent à temps non complet à hauteur de 20 heures hebdomadaires. La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 293 indice majoré 309,
- S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au budget,
- CHARGE le Maire d'établir le contrat et l'autorise à signer toute pièce relative à ce dossier,
- PRECISE que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

## **REMPLACEMENT DELEGUE SIVOM LE TOURNE-TABANAC**

**N°2017-45**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 avril 1982 portant création du SIVOM LE TOURNE-TABANAC, modifié par les arrêtés du 25 mars 1992 et du 23 août 1996,

Vu l'article 4 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant que M. Laurent BOUTERET ne souhaite plus assurer ses fonctions de délégué de la commune auprès dudit syndicat et qu'il convient de le remplacer,

- PROCÉDE au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins: 13

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*): 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés: 13

Majorité absolue: 7

Ont obtenu :

- Mme Florence NEITHARDT : 13 (treize) voix.

Mme Florence NEITHARDT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée et désignée déléguée.

- CHARGE le Maire de transmettre cette délibération au président du SIVOM LE TOURNE-TABANAC.

## **SUBVENTION ECOLE DE MUSIQUE**

**N°2017-46**

Le Maire rappelle que l'association PEMDA (Ecole de Musique en Artolie) a sollicité une subvention de 880 € auprès de la commune du Tourne.

Elle a transmis les pièces comptables demandées lors de la dernière séance du Conseil Municipal.

Une discussion s'engage au sein de l'assemblée.

Mme NEITHARDT et Mme GALL estiment anormal de verser une subvention aussi conséquente à une association alors que d'autres bénéficient d'une somme bien inférieure.

Mme NEITHARDT souhaite l'équité et ne veut pas privilégier 8 enfants de la commune. Elle estime que les parents doivent financer les activités de leurs enfants, comme c'est le cas pour la plupart.

Mme GRIMEAU demande s'il est possible d'accorder à l'association une subvention d'un montant moindre.

Le Maire rappelle qu'en remplacement des TAP, la directrice doit proposer un projet d'école et pense que l'école de musique pourrait s'inscrire dans ce cadre.

Mme GALL suggère alors que l'association intervienne à l'école du Tourne afin que tous les enfants puissent bénéficier de cette prestation.

M. ARAGUAS et M. DAUPHIN expriment leur désaccord, considérant que la musique est importante pour le développement intellectuel des enfants et qu'elle nécessite un enseignement de qualité.

Le Maire note qu'une initiation pourrait être néanmoins utile à la découverte de la musique.

M. DAUPHIN estime qu'il serait judicieux d'affecter une partie du budget des TAP à l'école de musique.

De son côté, M. SAJOURS propose d'allouer une subvention d'un montant fixe pour l'année, indépendamment du nombre d'enfants concernés.

Mme GOYON suggère d'établir ce montant au prorata du nombre d'habitants.

Mme SAVARY estime aussi que le coût est trop élevé au regard du nombre d'enfants intéressés.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 8 voix POUR (MM. AGULLANA. SAJOURS. BERTHEAU. ARAGUAS. DAUPHIN. MORIN. GRAS. Mme RIVIERE par procuration), 3 voix CONTRE (Mmes GALL. SAVARY. GRIMEAU) et 2 abstentions (Mmes GOYON. NEITHARDT), DECIDE :

- d'allouer une subvention de 880.00 € à l'association PEMDA en 2018,

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **COMPTE-RENDUS COMMISSIONS**

Le Maire demande aux commissions communales de présenter un rapport de leurs activités.

#### **SAD**

Mme SAVARY, vice-présidente du CCAS, expose les différentes difficultés rencontrées par le service, notamment pour assurer les remplacements des agents (2 agents sociaux et un agent contractuel à temps non complet) lors des périodes de congés.

19 personnes sont bénéficiaires de l'aide à domicile dont certaines nécessitent une prise en charge lourde.

Le service doit être adapté aux contraintes fixées par le Conseil Départemental lors de l'attribution de l'APA et coordonné avec les interventions des infirmières.

#### **CCAS**

Mme GRIMEAU indique que le CCAS est amené à répondre à des demandes de secours ponctuelles liées à des difficultés de paiement de factures d'eau, d'électricité, etc.

#### **HABITAT DES POSSIBLES**

L'association Habitat des Possibles porte un projet d'habitat partagé et accompagné qui se veut une solution intermédiaire entre le domicile particulier et la maison de retraite et qui permettra aux personnes âgées de préserver leur autonomie tout en bénéficiant d'un habitat sécurisant et adapté au vieillissement. Cette solution économique permettra aussi d'éviter l'isolement.

Ce projet avance et un bâtiment appartenant à la commune de Lestiac est en cours de rénovation.

#### **REPAS SENIORS**

Mme GRIMEAU informe le Conseil Municipal que le repas sera organisé en avril 2018 à la salle Moulin Carreyre avec une animation.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS**

#### **. COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

M. ARAGUAS communique le compte-rendu d'une réunion organisée par la communauté de communes concernant le projet de réappropriation de la façade fluviale.

Un bureau d'études a été retenu à l'issue de l'appel d'offres.

#### **. COMMISSION VOIRIE**

Mme GALL indique le montant du budget voirie de la CDC s'élève à 3 millions d'euros.

#### **COMMISSION VOIRIE**

MM. SAJOUS et BERTHEAU rappellent qu'une réunion publique sera organisée le 30 septembre à 10 heures 30 à l'attention des riverains de la rue de Verdun.

Cette réunion donnera lieu à la présentation d'une proposition de réaménagement du stationnement.

#### **COMMISSION URBANISME**

Mme GOYON rapporte que le nombre de demandes d'autorisations d'urbanisme (CU, DP, PC) à traiter en mairie est conséquent et nécessite une gestion quotidienne parfois complexe au regard des demandes des administrés.

#### **ESPACES VERTS MAISON PETITE ENFANCE**

M. BERTHEAU signale que la communauté de communes demande que les services communaux entretiennent les espaces verts de la Maison de la Petite Enfance.

Les agents de la commune manquant de temps, il est difficile de répondre à cette sollicitation.

Le Maire remercie les élus pour leur présentation et propose que les autres commissions interviennent lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Les adjoints

Les conseillers